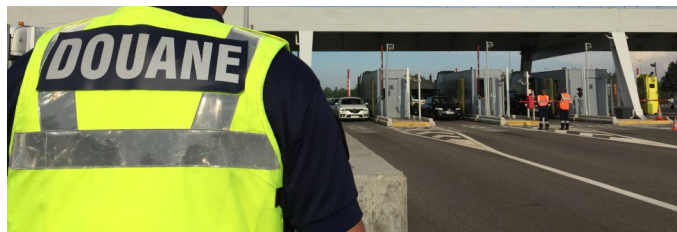




## Déconfinement et retour des agressions : Soutien à nos collègues



### Le personnel public : une cible ?

Les oppositions à fonctions (OF) se suivent et se répètent : Nogent-sur-Oise le 21/07, Montauban le 25/07, Cambrai le 27/07, Arles le 28/07. Voici un recueil de diverses violentes OF constatées en à peine une semaine au cœur de l'été.

#### Mise en danger de la vie

Oppositions à fonctions où des individus forcent littéralement des barrages douaniers, c'est-à-dire n'hésitent pas à foncer avec des véhicules sur des fonctionnaires des Douanes se trouvant sur leur route.

#### Problématique nationale

La problématique est nationale, puisque les exemples recueillis montrent une dangerosité des interventions de nos collègues aussi bien dans le bassin parisien, que dans le Nord, le Sud-Est ou le Sud-Ouest de l'Hexagone.

#### Nouvelle norme

La problématique est d'autant plus forte que, s'il y a « toujours eu » des OF, une telle récurrence dans de si courts délais est inédite, d'autant qu'elle s'exerce en plein jour.

Elle touche également les autres forces étatiques positionnées sur la route et l'espace public : police et gendarmerie.



### Confinement et déconfinement : le caïdat est nu

#### Confinement : une crise des trafics

Il va sans dire que la période du confinement peut expliquer (sans excuser) une « fébrilité » certaine de la part des personnes trafiquantes et des organisations criminelles. Ce du fait du manque à gagner enregistré sur la période.

C'est donc la preuve que ces dernières peuvent subir de plein fouet un contrôle exhaustif des flux, car *pas de déplacement possible signifie pas de vente possible*.

Cela sous-tend qu'en matière douanière, une réelle politique de lutte contre la fraude passe donc par un contrôle systématique des flux de marchandises et de capitaux. Et non par un simple « ciblage » – un minimum nécessaire – avec un faible pourcentage de contrôles physiques.

#### Déconfinement : le retour d'une violence

S'il peut être trouvé quelque élément conjoncturel d'explication, nous ne pouvons en aucun cas excuser ce type d'actes.

Force doit rester à la Loi et aux personnels chargés de son application, d'autant plus dans le cas présent.

Les personnes trafiquantes responsables de ces actes attestent là de leur entreprise criminelle. Foncer avec un véhicule sur des agents publics, c'est prendre le risque de les blesser ET de les tuer. L'actualité récente est malheureusement là pour en témoigner.



### Pour conclure : chaque agression doit faire l'objet d'une sanction

Des divers cas de rupture de barrage douanier nous ayant été signalés récemment, le suivi administratif fut à la hauteur, avec parfois prise d'attache des agents victimes par les plus hautes autorités de l'État.

Cela est à saluer, mais ce ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. Toute agression doit être notifiée et réprimée à due proportionnalité de l'acte commis.

Toute agression verbale ou physique, d'un opérateur ou d'un usager, doit faire l'objet du remplissage d'une fiche de signalement par le personnel victime. Et toute personne victime doit faire l'objet du soutien de l'encadrement et plus largement de l'institution douanière.


Paris, le jeudi 20 août 2020




Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil – boîte 56 – 75011 PARIS / [contact@solidaires-douanes.org](mailto:contact@solidaires-douanes.org) / + 33 (0)1 73 73 12 50

<http://solidaires-douanes.org/>

 SolidairesDouanes

 SolidR\_DOUANES

 solidaires\_douanes